

Carmaux, le 3 mai 2022

Le Président Didier SOMEN  
A

Madame Marie-Aimée GASPARI  
Présidente de la Chambre Régionale des  
Comptes Occitanie  
500, avenue des Etats du Languedoc  
CS 70755  
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Votre Réf. : DGR22 / 0494

Madame la Présidente,

Par courrier du 29 mars 2022, transmis le 4 avril 2022, vous avez porté à notre connaissance vos observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Carmausin-Ségala - commune de Carmaux, pour la partie relative à l'intégration communautaire, pour les exercices 2015 et suivants.

Nous avons bien relevé la prise en compte des éléments complémentaires que nous avons pu vous fournir à la suite de la transmission de votre rapport provisoire.

Considérant ces éléments, nous prenons note des recommandations de la Chambre et l'examen de nos comptes par votre institution représente un apport incontestable et une vision prospective auxquels nous portons un grand intérêt et nous ne souhaitons apporter aucun élément complémentaire.

Conformément aux dispositions légales, nous présenterons votre rapport définitif à nos conseillers lors du conseil communautaire qui se déroulera après sa publication officielle.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,  
Didier SOMEN

